



Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais

Compte-rendu de la commission thématique « Environnement et Cadre de Vie » du vendredi 15 juin 2007, 10h00, Cuffies

Présents :

M. FOURRIER, Maire d'Acy
M. MATHAUT, Maire adjoint - Acy
M. EVRARD, Maire adjoint - Billy-sur-Aisne
M. DESPREZ, Maire adjoint - Chavigny
M. KAYSER, Maire de Mercin-et-Vaux
M. VILLEVOYE, Adjoint au Maire – Missy-aux-Bois
M. BARRIQUAND, Maire de Pommiers et Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais
M. CARRÉ, Maire de Septmonts
Mme CHALMIN, Maire de Sermoise et Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais
Mme ERRASTI, Maire de Soissons et Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais
Mme BROCHET, Soissons
M. LEHEUTRE, Maire de Vauxrezis
M. MOREL, Maire de Venizel
M. VAN MARCKE, Maire Adjoint - Vregny
M. CABADET, Maire de Missy-sur-Aisne
M. LAGARDE, Vice-Président CCPVA
M. CHABROL, Vice-Président CCVA et Président du Syndicat des eaux de la Vallée de la Vesle
M. NAUDIN, Président SEPOAS
M. BOYER, Chef de service aménagement sud – DDE de Soissons
Mme JUVIGNY, DDE de Laon
Mme DUBAN, Chargée de mission politiques urbaines - Conseil Régional de Picardie
M. CHABAUT, Chargé de mission - Conseil Régional de Picardie
M. PIERRET, Chargé de mission Urbanisme à la Communauté de Communes du Val de l'Aisne
M. VARLET, Chargé de mission DIREN
Mme BRUNEL, DIREN Picardie
Mme HIBLOT, Responsable technique CCVCFR
M. CAUDRON, Chambre d'agriculture de l'Aisne
Mme BERTHAUT, Déléguée Chambre d'agriculture de l'Aisne
M. GAYRAUD, Chambre d'agriculture de l'Aisne
M. GUILLON, Directeur Général des Services Techniques - Communauté d'Agglomération du Soissonnais
M. JACQUEL, Pôle Foncier-Habitat – Communauté d'agglomération du Soissonnais
Mme CELDRAN, Directrice d'études - CITADIA Conseil

Excusés :

Monsieur PAULIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais

M. MUZART, Maire de Vierzy et Président de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy le Château

Mme FANTON, Secrétaire Général Adjointe – Sous-Préfecture de Soissons

M. COIPLLET, Directeur, DDASS

Syndicat des Eaux du Sud de Soissons et du Nadon

Mme CHALMIN, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais en charge de la révision du Schéma Directeur, introduit la réunion en présentant le bureau d'études CITADIA CONSEIL et le déroulement de la procédure de ScoT.

Elle invite les participants à se présenter avant d'entamer la réunion.

Le bureau d'études CITADIA CONSEIL présente le déroulé de l'intervention et rappelle la procédure d'évaluation environnementale, ses objectifs et sa mise en œuvre dans le cadre du SCoT.

La première étape consiste à établir le profil environnemental du territoire pour dégager les enjeux et les hiérarchiser afin d'aborder l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avec un cahier d'objectifs de référence pour le projet.

Le bureau d'études présente les différentes thématiques environnementales et les grands enjeux présents sur le territoire (cf. support ci-joint) et notamment :

- La question de la ressource en eau, à la fois sur le plan qualitatif du point de vue des objectifs de santé publique et de respect de la directive européenne cadre sur l'eau et sur le plan quantitatif pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable,
- La gestion de l'assainissement et les orientations prises par le Schéma directeur d'assainissement,
- La gestion des risques naturels et technologiques dans un territoire de vallée où le tissu industriel est conséquent et les infrastructures nombreuses,
- La performance de la collectivité en faveur de la gestion des déchets et notamment par rapport aux objectifs du Schéma départemental d'élimination et de gestion des déchets,
- La qualité du cadre de vie et les pressions qui s'exercent (extraction de matériaux alluvionnaires dans les grévières, développement de l'éolien, extension urbaine et mitage à la périphérie de Soissons et des bourgs péri-urbains comme Sermoise, Cuffies, Venizel..., devenir de l'agriculture et débouchés en devenir).

Remarques et questions suite à la présentation

M. FOURNIER (Maire d'Acy) fait remarquer qu'en matière de préservation du patrimoine il est devenu difficile d'intervenir (patrimoine à l'abandon...). Il s'interroge aussi sur la manière de contrôler et de faire appliquer le règlement du PLU, document pourtant issu d'une véritable démarche de concertation avec les concitoyens. Les sanctions sont également difficilement applicables et la réforme du permis de construire qui donnera au Maire dès le 1er octobre 2007 le

pouvoir de contrôle complique la situation au regard des délais d'instruction qui eux se raccourcissent.

M. BOYER (DDE Soissons) rappelle les démarches qui peuvent être engagées par la DDE à la demande des Maires (procès-verbaux, transmission au tribunal).

M. KAYSER (Maire de Mercin-et-Vaux) précise qu'il existe une Commission d'élus communaux pour étudier les projets d'urbanisme déposés en mairie.

M. MOREL (Maire de Venizel) fait remarquer qu'il faudra prendre en compte les conséquences et les impacts environnementaux liés au développement de l'activité industrielle (SAICA, zone de Sermoise...) et du trafic routier induit sur la RN 31 (nombreux accidents). Des opportunités de diversification des modes de transport vers le rail et la voie fluviale seraient à étudier. Il demande à ce que l'élaboration du SCoT soit l'occasion de réfléchir aux sites d'implantations d'activités, et notamment pour le développement de l'agro-alimentaire en relation avec les perspectives de développement des nouvelles filières agricoles. Une réflexion sur l'évolution des surfaces commerciales et l'opportunité d'une nouvelle zone devra également être menée à l'échelle du territoire de l'agglomération. La place du ferroviaire et de la voie d'eau doit aussi être abordée.

M. PIERRET (CCVA) précise que la voie ferrée Soissons-Fismes-Reims et la voie d'eau font déjà l'objet d'une réflexion à l'échelle du SCoT du Val de l'Aisne et du Pays Rémois.

M. CHABROL (CCVA et Syndicat des eaux de la Vallée de la Vesle) précise que la gestion de l'eau potable est une problématique plus large et plus vaste que celui d'un SCoT. Des projets d'interconnexion dans la vallée de la Jocienne sont à l'étude et en lien avec la CC du Val de l'Aisne.

De la même manière, une réflexion partenariale avec la CC du Val de l'Aisne, sur les équipements d'assainissement serait intéressante et notamment pour la nouvelle STEP.

M. GUILLON (Agglo) précise que la capacité d'assainissement de la STEP de Sermoise est prévue pour 800 EH voire 1200 EH si on considère les communes rurales voisines et la mise en œuvre du SPANC des deux collectivités voisines.

M. CHABROL (CCVA et Syndicat des eaux de la Vallée de la Vesle) insiste sur l'importance de la concertation et de la cohérence dans l'élaboration des SCoT limitrophes.

M. MOREL (Maire de Venizel) souligne la présence d'un établissement de type SEVESO (Sucrerie TEREOS de Bucy-le-Long) et de silos agricoles (AXION) à proximité immédiate du territoire et qui pourraient impacter le projet de territoire de l'agglomération Soissonnaise.

Plusieurs études et/ou missions ont été menées et les conclusions de chacune doivent permettre de compléter l'information déjà présente dans le pré-diagnostic.

M. GAYRAUD (Chambre d'Agriculture) précise que pour les risques de coulées de boue et mouvements de terrain, une mission « Erosion » a permis d'identifier et compléter la connaissance des sites à risques. Les éléments seront transmis à la Communauté d'Agglomération et au bureau d'études.

M. BARRIQUAND (Maire de Pommiers) s'interroge sur les moyens de lutte contre les inondations. Une étude sur l'utilisation des grévières et leur rôle dans la gestion des crues pourrait compléter les réflexions sur la problématique des champs d'expansion de crues en site de vallée.

La question des énergies renouvelables est posée et l'assemblée s'accorde à dire qu'il faut encourager ces pratiques, en démontrant une volonté politique forte (par exemple en faveur de la démarche de Haute Qualité Environnementale) mais aussi en encadrant ces nouveaux débouchés (implantation d'éoliennes et localisation sur le territoire).

Enfin, Soissons est reconnu comme une ville verte et son territoire mérite d'être mieux valorisé dans la perspective du développement du tourisme vert. Les chemins de randonnée et voies vertes existants sont des supports de développement non négligeables (250 km de linéaire de randonnée et voies vertes) sur lesquels cette politique de valorisation peut s'appuyer. Le SCoT pourra promouvoir cette dimension touristique et patrimoniale, là encore en relation avec, par exemple, le territoire du Val de l'Aisne qui s'est engagé dans cette réflexion à l'occasion du SCoT.